# Atelier d'échanges Teddif - CDTE # 10

6 juillet 2021

*A l'initiative du réseau Teddif, les CDTE et les membres du Teddif ont pris l'habitude de se réunir 2 fois par an, depuis décembre 2016, pour échanger sur les pratiques à l'œuvre et à développer pour faciliter la transition énergétique et écologique sur les territoires franciliens.*

*Ces « Ateliers d'échanges Teddif - CDTE » sont l'occasion de partager les actualités de chacun, de traiter d'un sujet de fond. C'est dans cet esprit que s'est inscrit l'**Atelier d'échanges Teddif-CDTE # 10**.*

*A retrouver dans les pages qui suivent :*

Tour d'horizon des actualités p2

Actualités du Plan de relance p5

Évaluation(s), un sujet toujours d'actualité p6

Annexes : Liste des participants et liste des questions/critères grille évaluation p12

# Tour d'horizon des actualités :

**Actualités Teddif** *Isabelle Robinot-bertrand*
- Préparation des Ateliers du 2nd semestre
    - AgricultureS et transition écologique, rôle des collectivités
    - Atelier Friches
    - Rencontre régionale en fin d'année

A noter qu'aucune date n'est à ce jour calée, d'où l'importance de faire remonter celles des évènements des CDTE et des partenaires pour ne pas risquer le chevauchement et que le prochain semestre risque d'être chargé.
- Réalisation de fiches actions pour valoriser les actions des collectivités : l'idée est de rendre encore plus visibles les projets franciliens inspirants qui ont été présentés lors des évènements Teddif en les valorisant sous forme de fiches. Ces fiches seront disponibles sur le site Teddif et seront également mises en avant sur le futur portail de l'Observatoire des Objectifs de Développement Durable d'Ile-de-France, projet porté par la DRIEAT et auquel contribue le réseau Teddif. L'objectif étant d'illustrer les 17 ODD pour les rendre plus concrets et en faciliter l'appropriation.

**CDTE 92** *Mathilde Ragot et Laurent Caillierez*

Actualités et projets marquants de la CDTE
- Elargissement du réseau avec la création du réseau transition énergétique et ville durable 92
- Organisation de deux réunions du réseau : réseaux de chaleur alimentés par des EnR, dispositif éco énergie tertiaire
- Rentrée de Septembre : organisation d'une réunion sur les thématiques de la ville durable (éco quartiers, ICU, nature en ville).

Interactions, liens Plan de relance / CRTE
- Plan de relance : fonds friches 4 lauréats dans le 92 (nouvelle session le 15 juillet)
- CRTE : association à leur élaboration (participation aux réunions avec les EPT pour les pousser à mettre dans le CRTE toutes les actions qui pouvaient être présentes dans les PCAET)
- Fort dynamisme du côté des entreprises, dispositif tremplin arrivé à terme, (tout le budget a été engagé) mais se poursuivra sur quelques actions ciblées (appui au bilan carbone, économie circulaire)

PCAET
- Appropriation du PCAET de GPSO fin mars 2021
- PCAET de VSGP : en cours d'intégration d'in volet air

**CDTE 77** *Fatima Younsi*

Actualités et projets marquants de la CDTE
- CoTech de la CDTE 77 : 4 réunions depuis début 2021 pour mettre en œuvre la nouvelle feuille de route
- Nouveaux partenaires : Orange, syndicat des architectes de Seine-et-Marne
- Mise en œuvre de la feuille de route 2021-2023 : GT pour chacune des actions. Points d'avancement intermédiaires chaque fin d'année (objectif : déduire des indicateurs de mesures/suivis des actions)
- En 2021, lancement de webinaires à l'attention des élus :
    - 15 avril : démarche méthodologique d'intégration des objectifs environnementaux dans les marchés de travaux publics (Ensemble 77)

- Fin septembre : la méthanisation en Seine-et-Marne (piloté par GRDF et CD 77) à noter l'existence de 32 méthaniseurs et la montée de mouvements d'opposition

Interactions, liens Plan de relance / CRTE 77

- 21 EPCI accompagnés par la DDT seine-et-marnais ont commencé la préparation de leur CRTE
  - Des protocoles d'engagement vont être signés d'ici le 15 juillet pour la totalité des EPCI
  - Pour la finalisation des contrats => plutôt septembre ou octobre > aucun CRTE signé à ce jour
- Les CRTE des 2 EPCI interdépartementaux sont pilotés par le 91 et le 95
- Les actions proposées en matière d'énergie concernent surtout la rénovation thermique des bâtiments, l'éclairage public et les mobilités douces
- Peu de liens pour l'instant entre les PCAET et les CRTE, travail fait dans l'urgence… À approfondir pour les prochains CRTE

L'évaluation des PCAET

- GT de la CDTE 77 lancé fin 2019 sur l'évaluation des PCAET, à l'arrêt depuis la crise sanitaire
- Ce GT sera relancé dans le cadre de la nouvelle feuille de route 2021-2023

## CDTE 94 (REE 94) *Louisa Soualmi*

Actualités et projets marquants de la CDTE

- Copilotage du REE 94, > en attente de contacts et stabilisation des RH (changement de majorité au CD 94)
- Séminaire rénovation énergétique en mai dernier
- Début de travail sur l'élaboration d'un baromètre de la transition écologique et énergétique
- Séminaire sur les mobilités - Vélo en gestation (( beaucoup de plans cyclables en cours d'élaboration sans réelles coordination entre EPT et communes)
- Production d'un « spécial vélo » co écrit avec le conseil régional, l'Ademe,le CD94 et la MGP.

## CDTE 91 *Bénédicte Durand*

Actualités et projets marquants de la CDTE

- Organisation de 2 webinaires :

- sur le plan de relance, fin janvier : dispositifs d'accompagnement, aides disponibles par l'ADEME, point sur la rénovation énergétique du bâtis, dispositif éco-énergie tertiaire)
- sur les mobilités, début juin : question de la LOM, contexte règlementaire, stratégies et innovations, cible sur les référents plan climat puisque c'est une thématique des plan climats

- Réunion prévue début septembre pour parler de l'actualités et concertation sur les prochains ateliers d'ici la fin de l'année.

Interactions, liens Plan de relance / CRTE 77

1 CRTE et 5 protocoles signés d'ici mi-juillet (convention d'initialisation avec actions à financer)

## CDTE 95 *Valérie Jouvin*

Actualités et projets marquants de la CDTE

- Départ de laura Massip en congé maternité
- Lettres de la CDTE qui continuent d'être envoyées

Interactions, liens Plan de relance / CRTE

Signature de toutes les conventions d'initialisation le 1 juillet (copil CRTE 2) et convention CD95 > CRTE pour déc. 2021 et février 2022 > Forum EPCI Partenaires en oct-nov

## CDTE 75 *Nathalie Hebrard*

RAS

## Et dans le 93 *Catherine Chou*

Pas encore de CDTE dans le 93 mais ils y travaillent > création d'une CDTE en 2022

## CYTé 78 *Sandra Garrigou et Catherine Langlet*

Éléments nouveaux/marquants

- Webinaire sur l'adaptation au changement climatique le 09 septembre à 14h. (initialement prévu en juin mais reporté en raison des élections)
  - Où en est-on ? Quelles réalités ? (Mme Carrega / ONERC) : situation de l'adaptation aux changements climatiques et limites et risques associés.
  - Vulnérabilité des Yvelines : cartographie, identification des risques et conséquences (Sandra / AREC)
  - Témoignages : ONF, SQY, PNRHVC
  - Ressources : Ademe, ALEC

  → But de sensibiliser sur ces questions, revenir sur les concepts et notion de l'adaptation, avec des regards plus territoriaux, éclairages de terrains, paroles d'acteurs notamment sur la forêt, le vivant, le milieu naturel et sur l'eau. Sur notre territoire, quel sont les endroits plus ou moins vulnérables ? Rapport du HCC : prise en main des politiques d'adaptation et continuer les politiques d'atténuation
- Réseau des chefs de projet PCAET : 24/09 matin
  - Projets citoyens EnR
  - Évaluation des Plans Air

    → Travaux sur ces deux sujets au mois de septembre
- Diffusion lettre d'actualités basé sur la lettre proposée par la DRIEAT
- Commission EnR en préparation
- Mise en place d'un accompagnement des collectivités dans la rénovation énergétique par la mobilisation d'un ingénieur de la DDT (unité du bâtiment durable) qui suit la rénovation énergétique/globale du bâtiment principale de la DDT => suivis de l'ensemble du chantier & déploiement d'un accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique de leur bâtis tertiaires : grille type de questions pour orienter la collectivité et organiser des réunions de travail avec les partenaires qui sont à même d'accompagner les collectivités => accompagnement de 2 situations opérationnelles (Rochefort et Bonnières ? )

Liens Plan de relance / CRTE

- Signature en cours des 10 CRTE juillet ou automne
- Forte implication de la DDT : Tableau des enjeux par EPCI + tableau de suivi administratif et projets prévus pour chacun des CRTE

PCAET

- Lancement du PCAET de la CCHVC (cf. CRTE) => Les actions du PCAET vont se retrouver spécifiquement portée dans le cadre du CRTE
- Lancement du PCAET de la CCPH (nouveau DGS)
- Prise en main opérationnelle du PCAET de VGP
- Projet déposé de PCAET de la CART. Avis en cours

# Actualités du Plan de relance

## Point sur les différents appels à projet *Sandy Maureemootoo*, Coordinateur plan de relance Ademe IdF

- **La décarbonations de l'industrie :** pour les industriels qui souhaitent réduire leurs émissions de GES, appel à projet dont la clôture est prévue le 14 octobre
- **Économie circulaire :** appel à projet « objectif recyclage plastique » dont la clôture est en juillet, prochaine clôture le 1er décembre + appel à projet CSR : clôture prévue le 14 octobre + Dispositifs d'économie circulaire : dépôts de dossier, jusqu'à la fin de l'année
- **Fonds friche :** prochaine ouverture courant semaine prochaine, clôture fin septembre début octobre
- **Initiative Tremplin :** 60aine d'actions déposées. Choix de soutenir une vingtaine de projet sur 4 volets d'économie circulaire (déchets, production de chaleur et de froid, éco-conception et bilan carbone)
- **Fonds tourisme durable :** pour restaurateurs et hébergements touristiques qui souhaitent s'engager dans une démarche de transition écologique, toujours en cours
- **Appel à projet Slow tourisme :** prochaine ouverture en septembre
- **Fonds hydrogène :** Appel à projet porté par le programme d'investissement d'avenir démonstrateurs
- **Appel à projet Écosystèmes territoriaux hydrogène** : clôture le 14 septembre

## Actualités des CRTE *Isabelle Robinot-bertrand, Enrique Portola et Anastasia Wolff*

- 77 : pas de CRTE, seules les conventions d'initialisation sont en cours de signature et devraient être signées mi juillet (signature des contrats reportées en septembre-octobre)
- 78 : 6 contrats doivent être signés mi juillet et 4 autres EPCI signeraient des protocoles, contrats signés plutôt en septembre-octobre
- 91 : la CA GPS a signé son contrat depuis quelques jours, les autres feront l'objet d'un protocole (convention d'initialisation avec actions à financer) signé d'ici mi juillet
- 95 : toutes les conventions d'initialisation ont été signées le 1 juillet, et les contrats devraient être signé entre Décembre 2021 et février 2022
- MGP : protocole signé
- Petite couronne : CRTE au niveau des départements ? / contrat de relance au niveau de certains EPT ? peu d'informations

Les préfets souhaitent apporter le soutien financier prévu rapidement et met la pression sur les territoires pour écrire les CRTE
Pour rappel, la circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020[1] rappelle que les CRTE sont élaborés en cohérence avec des documents de référence (notamment les PCAET). Ils sont donc à la fois

- Occasion d'inscrire les actions et orientations portées par les PCAET
- Levier du CRTE pour relancer les EPCI en retard en la matière et les obligeant à effectuer leur PCAET

Elle précise également qu'un état des lieux doit être réalisé sur la base d'une liste d'indicateurs (source de données qui peut être complétée par les DDT et collectivités au niveau départementale). Des travaux sont en cours au niveau national pour arrêter une liste de 14 /15 indicateurs. A retrouver sur le site de la DRIEAT toutes les infos nécessaires pour réaliser ces états des lieux. Des efforts pour motiver les collectivités sur ce point sont à faire collectivement.

A noter également que le CGDD travaille actuellement à l'évolution de la plateforme d'échange et de partage de l'ensemble des CTE pour la rendre opérationnelle pour les CRTE.

[1] https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Circulaire%20n%C2%B0%206231-SG%20du%2020%20novembre%202020%20relative%20%EF%BF%BD%20l%27%C3%A9laboration%20des%20c...pdf

# Évaluation(s), un sujet toujours d'actualité :

## I. Baromètre de la transition écologique

Retour sur l'utilisation qui a été faite des baromètres départementaux présentés lors de séances précédentes, cas des Yvelines *Catherine Langlet*

***Baromètres de la Transition Écologique par EPCI des Yvelines***

Il a été présenté à 7 EPCI sur 10 : présentation auprès des élus, avec finalement un engouement de leur part, et a permis de relancer les dynamiques d'élaboration des PCAET notamment pour 2 territoires (CCHVC, CCPH)
C'est un outil de partage et de discussion sur les enjeux, à noter que quand on ramène les constantes à la moyenne yvelinoise ce n'est pas toujours bien pris par les collectivités
Il est aussi utilisé en appui du CRTE, car occasion de la présenter les dispositifs d'accompagnement.
Le baromètre n'est pas directement accessible en ligne ; peut-être prochainement sur le site de l'État (à réfléchir) ; la stratégie était aussi de ne pas diffuser le baromètre avant d'avoir rencontré les collectivités/élus ; possibilité de le couplé avec la plateforme de la « participation publique »
Il fait systématiquement référence aux ODD
A noter qu'il existe un baromètre (confidentiel) plaçant les EPCI des Yvelines les unes par rapport aux autres.

## II. Contribution des projets à la transition écologique :

Présentation de la Grille d'analyse de la contribution des projets à la TE du MTE, *Isabelle Robinot-bertrand*

**Grille d'analyse de la contribution des projets à la transition écologique**

Il s'agit d'un outil –tableur excel très facile à utiliser qui est à la fois :

- Une grille d'analyse « ex-ante » pour apprécier l'impact des actions à financer au niveau local.
- Un outil de sensibilisation des impacts potentiels des projets pour les services instructeurs et les porteurs de projets
- Un outil d'autoévaluation à remplir par le porteur de projets.
- Outil de dialogue entre les porteurs de projets, les services instructeurs et les parties prenantes
- Un outil d'amélioration environnemental et sociétal des projets au niveau local.
- Outil d'aide à la décision pour les collectivités et les services instructeurs

Le fonctionnement est très simple et consiste à attribuer une note à 7 critères :

6 critères reprenant ceux du budget vert de l'Etat + un critère sociétal.

Pour chacun des critères, les porteurs de projets devront évaluer les impacts de leur action entre -1 et +1 (d'impact négatif à positif).

La grille d'analyse permet de visualiser rapidement les impacts potentiels du projet sur chaque critère.

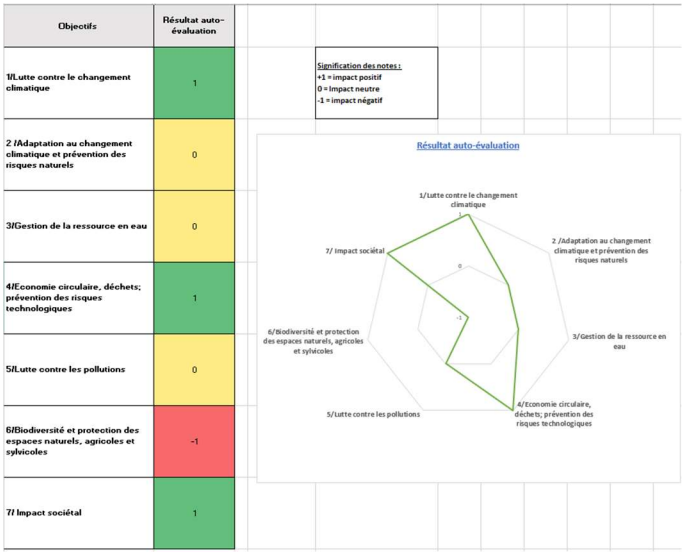

| Objectifs | Résultat auto-évaluation |
|---|---|
| 1/Lutte contre le changement climatique | 1 |
| 2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels | 0 |
| 3/Gestion de la ressource en eau | 0 |
| 4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques | 1 |
| 5/Lutte contre les pollutions | 0 |
| 6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles | -1 |
| 7/ Impact sociétal | 1 |



Pour attribuer une note, il faut évaluer l'impact du projet. L'outil propose pour chacun des 7 critères une liste de questions à se poser. (voir en annexe liste des questions)

Les 7 critères sont :

Critères du budget vert :

- *Lutte contre le changement climatique*
- *Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels*
- *Gestion de la ressource en eau*
- *Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques*
- *Lutte contre les pollutions*
- *Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles*

+

Critère Impact sociétal

*Maintien et création d'emplois, accès formation, services publics, cohésion sociale,..*

Sur la base de ces auto-évaluations, de leurs visualisations et du dialogue avec les parties prenantes, le territoire sera en mesure d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre d'actions ou montant de dépenses), et disposent d'une approche globale de la contribution du CRTE à la transition écologique :

| | |
|---|---|
| Actions favorables (vert) | Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ;<br>• Sans objectif environnemental en elles-mêmes, mais ayant un impact positif indirect avéré<br>• Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme. |
| Actions neutres (grises) | Action sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable. |
| Actions défavorables (orange) | De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci.<br>Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRTE si :<br>• Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.<br>• L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs. |

## III. Analyse de la prise en compte de la transition écologique par les 1iers RTE franciliens

Présentation des travaux menés par la DRIEAT *Juliette Brot-Lejars*

Il est rappelé en introduction que la transition écologique est un axe transversal du CRTE [2]. L'objectif de l'analyse est d'avoir une vision régionale de l'intégration de la transition écologique dans les CRTE avec l'idée que l'analyse réalisée donne des pistes pour les projets en cours et, si les contrats en cours ne peuvent pas prendre en compte les résultats, il y aura toujours les avenants (pour un schéma d'amélioration continu)

Méthodes :

- entretiens croisés avec DDT 77 et 78 et les UD correspondantes
- Analyse régionale sur la base des projet sde CRTE envoyés par la DDT 77
- Analyse des actions à court terme (démarrant en 2021-2022)

[2] http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-transition-ecologique-axe-transversal-des-crte-a4435.html

Les actions contenues dans les CRTE ont été réparties en 6 classes :

- **Actions favorables à la transition écologique**
→ Actions qui contribuent explicitement aux objectifs fixés en matière de transition écologique et aux priorités en Île-de-France

- **Actions plutôt favorables à la transition écologique**
→ Actions à Impacts indirects/induits

- **Actions neutres**
→ Actions à impacts non significatifs

- **Actions à impacts environnementaux mais à impact sociétal positif**
→ Actions qui vont à l'encontre toute ou partie des objectifs fixés en matière de transition écologique mais impact sociétal positif

- **Actions à impacts environnementaux**
→ Actions qui vont à l'encontre toute ou partie des objectifs fixés en matière de transition écologique

- **Actions indéterminées**
→ Impacts potentiellement significatifs mais non qualifiables en l'état (manque d'informations)

L'étude de cas sur les CRTE du 77 a donné les résultats suivants :

- *Actions favorables et plutôt favorables*

Actions **récurrentes** dans les CRTE :

- Rénovation énergétique de bâtiments publics*
- Mobilité durable (mobilité douce ou transport en commun)
- Passage à l'éclairage LED

Actions **originales** :

- Élaboration d'une trame noire sur le territoire (étude sur l'éclairage public)

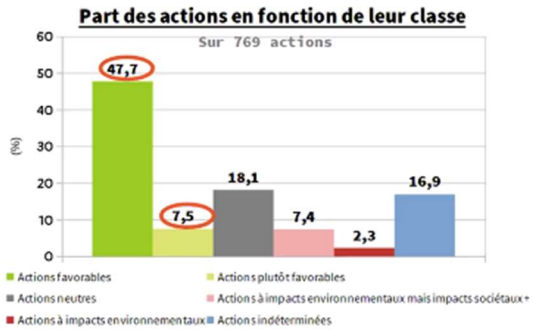


*Aucun détail sur les niveaux d'ambitions, par exemple pour la rénovation thermique des bâtiments. Quelles performances visées ?

- *Actions indéterminées*

- Part assez **importante** d'actions aux impacts environnementaux indéterminés

→ Angle mort

Actions **récurrentes** :

- Travaux de rénovation (autres qu'énergétiques, exemples : bâtiments culturels, religieux)
- Développement numérique
- Contrats de ville

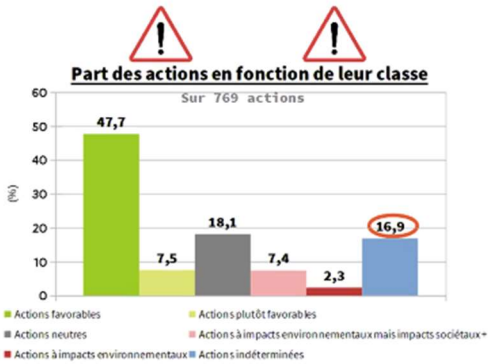

Conclusion :

- Part significative des actions en faveur de la transition écologique (+ d'une action sur deux y contribue) même sur les niveaux d'ambitions restent à préciser
- Quelques actions à impacts environnementaux dont les impacts sont à encadrer en cohérence avec la circulaire PM
- Part des actions indéterminées importantes → détailler ces actions ; demander aux collectivités d'analyser leurs impacts environnementaux.

Pistes :

- Volume financier des actions en faveur de la transition écologique ?
- Impacts des actions en cours de définition ?
- Cohérence entre diagnostic du territoire et plan d'action ?

## Évaluation des PCAET

1ers résultats de perspectives des travaux de l'AREC *Sandra Garrigou*

### Caractéristiques du cycle

**Constitution d'un groupe de travail**

- Collectivités engagées dans un PCAET
- Personnes ressources de l'Institut Paris Région
- Partenaires franciliens (Region IDF, DRIEAT, Airparif, ADEME IDF, CEREMA)

**Organisation des travaux**

- Information descendante / Retours d'expériences
- Echanges – réflexions / travaux pratiques
- 4 rendez-vous entre juin 2020 et février 2021

**Finalités > contribuer à la montée en compétences des collectivités**

- Mise à disposition des supports et comptes rendus associés aux ateliers : https://www.arec-idf.fr/
- Rédaction d'une note rapide (à venir)
- Conférence pour diffusion (à l'étude)

**Atelier #1 – Lancement du cycle et fondamentaux de l'évaluation**

- Institut Paris Region - Fondamentaux Evaluation
- DRIEE – Feuille de route sur la transition énergétique en IDF

**Atelier #2 – Elaborer les questions évaluatives**

- Cerema - Évaluation du programme de transition énergétique du Nord-Isère Durable

**Atelier #3 – Choisir et analyser les indicateurs**

- Airparif – Club STEP : « Quels indicateurs pour un suivi efficace sur vos territoires »

**Atelier #4 – Explorer / élargir le champ des outils contribuant à l'évaluation**

- Cerema – Présentation de GES Urba
- Communauté Urbaine de Dunkerque – Synergie PCAET / Cit'ergie

AREC 2

## 1ère lecture des pratiques

| Nombre d'actions [fourchette]; moyenne | Nombre d'indicateurs [fourchette]; moyenne | Moyenne indicateurs / action [fourchette] |
|---|---|---|
| [35 – 124] ; 78 | [117 - 230] ; 163 | [1 – 5] |

| Expression des indicateurs d'impact / action | |
|---|---|
| Expression quantitative | Pas de façon systématique et portant sur les gains GES et les gains énergie |
| Expression qualitative | - Pas de façon systématique et portant sur **les enjeux du PCAET** : action impactant l'énergie, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique…et apprécier de façon subjective (intensité de l'impact) |
| | - Pas de façon systématique et portant sur **des aspects organisationnels et fonctionnels** (impact RH, impact budgétaire…) et apprécier de façon subjective (intensité de l'impact) |

*Source : lecture de 4 plans d'actions PCAET > vision partielle*

| Organisation du suivi de l'exercice évaluatif | |
|---|---|
| Qualification | Organisation de l'exercice évaluatif exprimée dans les fiches actions du PCAET |
| Instances | Instances de COPIL et de COTECH comme lieu d'expression et d'échanges de l'évaluation du PCAET (réunion 1 à deux fois / an) |
| Etapes préparatoires | Nécessité d'un travail en amont notamment auprès des services pour qualifier les besoins, la remontée des données |
| Evaluation | Des exercices évaluatifs propres au suivi du PCAET et également au service d'indicateurs plus globaux pour qualifier le territoire sur des enjeux DD (deux exercices en //) |

« Malgré ce travail, on s'aperçoit que plusieurs indicateurs n'arrivent pas à être renseignés (essentiellement par manque de moyens – en personnel ou financier -) pour les calculer »

- Collectivités engagées dans **l'exercice du suivi** à l'appui d'un **cadre déterminé** (choix des indicateurs, tableaux de bord…)
- La question de **l'évaluation semble moins avancée** tant sur l'organisation que sur les méthodes et outils associés

*Source : sondage au cours du cycle*

Ce que nous retenons des travaux de ce cycle :

- Exercice évaluatif peu intégré dans les PCAET
- Besoin de clarifier suivi =/= évaluation
- Difficultés chroniques à rendre quantifiables (impacts) les actions → choix des indicateurs
- Contribution des politiques publiques aux objectifs du PCAET, complexité de la mesure
- Besoin d'un cadre commun des indicateurs faisant référence à la transition énergétique et écologique
- Enjeu d'organisation et de transversalité au sein de la collectivité
- Des interventions et retours d'expériences en phase avec l'expression de ces besoins → pragmatisme et approche alternative

En complément, on retiendra qu'en IdF 5 ou 6 PCAET vont être prochainement concernés par une évaluation à mi-parcours.

Le ministère a proposé un brouillon de lettre aux collectivités qui vont réaliser ce bilan à mi-parcours. Elle va être contextualisée puis prochainement diffusée.

A noter par ailleurs, (comme ils l'avaient présenté lors de la rencontre régionale de 2019) que Est Ensemble et Melun Val de Seine qui avaient transformé leur PCET et leur PCAET mais sans avoir fait

d'évaluation environnementale doivent faire cette EE dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours. Est Ensemble s'est dirigé vers une révision complète de son PCAE (en plus du bilan).

A retenir des échanges également :

- Bilan sur la mise en œuvre des actions est intéressant pour traduire la mobilisation de la collectivité sur la question de la TEE
- La ville de Paris est en cours d'évaluation et a sa propre dynamique (sur le PCAET et également utilisation référentiel Afnor sur ODD)> à voir
- Dans une perspective d'amélioration de la qualité des PCAET : travailler les questions évaluatives ?: plus de définition et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ? mieux structurés ?
- La mission régionale d'autorité environnementale souhaite renforcer ses exigences > voir les incidences sur les choix d'indicateurs ?
- Plan air : obligation de résultats, évaluation chiffrée en amont et en aval des actions pour la qualité de l'air.
- Peu de sollicitations au niveau des CDTE. La CDTE a mis en place un groupe de travail sur le sujet. Mis en sommeil pendant la crise il devrait reprendre ses travaux …

## Annexe : Liste des participants :

| Nom | Prénom | Structure |
|---|---|---|
| Robinot-Bertrand | Isabelle | Cerema |
| Brot-Lejars | Juliette | DRIEAT |
| Hachemi | Hocine | DRIEAT |
| Wolf | Anastasia | DRIEAT - UD 94 |
| Chou | Catherine | Ademe |
| Langlet | Catherine | DDT78 |
| Durand | Bénédicte | DDT 91 |
| Dedieu | Sophie | AREC |
| Portola | Enrique | DRIEAT |
| Younsi | Fatima | DDT 77 |
| Garrigou | Sandra | AREC |
| Hebrard | Nathalie | Ademe (75) |
| Jouvin | Valérie | Ademe (95 et pôle) |
| Caillierez | Laurent | Ademe (92) |
| Soualmi | Louisa | DRIEAT UD94 |
| Antivilo | Margot | Cerema |
| Ragot | Mathilde | UD92 |
| Favé | Patrick | DRIEAT |
| Sanchez | Hélène | AREC |
| Copin | Manon | Cerema |
| Fournier | Éloïse | ALEC SQY |
| Maertens | Freddy | |
| Levy | Florence | DRIEAT |
| Marie Rose | Jean Yves | Ademe (78) |
| Maureemootoo | Sandy | Ademe |

# Questions à se poser pur chacun des 7 critères

## 1 / Lutte contre le changement climatique

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES par l'un des moyens suivants :
° produire stocker ou utiliser des énergies renouvelables
° amélioration de l'efficacité énergétique,
° développer une mobilité propre ou sans incidence sur le climat
° participer à l'utilisation de matières renouvelables
° développer des processus de captage et de stockage du CO2
° mettre en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des systèmes énergétiques
° Produire des combustibles propres et efficaces à partir de sources renouvelables ou neutre en carbone

Une action est considérée comme ayant un impact négatif quand elle génère notamment des émissions importantes de gaz à effet de serre

## 2 / Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.

L'action est considérée comme ayant une incidence négative lorsqu'elle augmente le risque d'impacts négatifs sur un territoire donné.

Est-ce que le projet :
- prévient ou évite les risques inondations, tempêtes, sécheresses, feux de forêt
- est adapté aux risques sanitaires (adapter les nouveaux espaces et constructions…)
- adapte les essences aux évolutions du climat (plus de parasites, écosystèmes perturbés), limite les pollens,
- anticipe les canicules et limite les ilôts de chaleur
    - Végétaliser les espaces, les cheminements doux, pour favoriser l'ombre et le rafraîchissement
    - Favoriser la présence d'eau dans la ville
    - Favoriser les matériaux réfléchissant et emmagasinant peu de chaleur
- limite l'imperméabilisation des sols voire désimperméabilise

## 3 / Gestion de la ressource en eau

Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir le détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état :
° protéger l'environnement du rejet d'eaux urbaines résiduées ou d'eaux industrielles usées
° Faire en en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ou parasites potentiellement dangereux pour la santé humaine
° améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion de l'eau en favorisant une utilisation durable (réutilisation, diminution du rejet des polluants ...).
° protéger, préserver ou restauration des milieux marins.

Une action est considérée comme négative si elle contribue à une dégradation de l'état des masses d'eaux et des eaux marines.

Est-ce que le projet :
● préserve le réseau hydrographique (assez dense), les étangs, les plans d'eau, les mares, les zones humides ?
● restaure ou améliore la qualité des cours d'eau globalement de qualité moyenne à médiocre ?
● économise l'eau en raison du risque de pénuries à court terme ?
● permet de récupérer et réutiliser les eaux de pluies ?
● limite l'érosion des sols (cf Breizh Bocage) ?
● sensibilise largement à ces enjeux ?

## 4 / Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand :
° elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production
° Elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production
° augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication.
° Prévient ou réduit la production de déchets
° limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes.
° contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une inefficacité significative de l'utilisation des matières ou si elle entraîne une augmentation notable de la production, incinération ou élimination des déchets.

Est-ce que le projet :
● permet d'agir sur les déchets (refus du déchet, réduction à la source, tri, recyclage, réemploi, compost) ?

● propose des matériaux de construction sains, économe en eau, bilan carbone neutre, recyclés, recyclables (penser cycle de vie) ?
● favorise le réemploi de certains matériaux dans les gros projets (ex routes) ?
● peut initier des coopérations à petite échelle (ex : démarches d'écologie industrielle territoriale dans les zones d'activités) ?
● répond à des critères et des exigences (vis à vis des acteurs économiques par ex, dans les marchés publics...) ? création de nouvelles filières ?
● permet d'engager des démarches d'alimentation durable (PAT) - Circuits courts…?

## 5 / Lutte contre les pollutions

Une action est considérée comme ayant un impact positif à la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution:
° en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre
° en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement
° en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; d) en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution; ou e) en facilitant l'une des activités énumérées aux points a) à d) du présent paragraphe, conformément à l'article 16.

Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une augmentation significative des émissions de polluants, l'air, l'eau et le sol par rapport à la situation antérieure au lancement de l'action.

Est-ce que le projet :
● permet de réduire les pollutions atmosphériques (moins de véhicules carbonés, plus de mobilités actives, moins de rejets polluants dans l'air - industriels, agricoles, urbains, résidentiels…) ?
● agit concrètement sur la qualité de l'air intérieur des équipements publics (notamment scolaires, sportifs, associatifs…), réduit l'amiante, le radon...
● réduit la pollution de l'eau, des sols (ex recyclage de friche polluée), de l'air notamment lors de travaux en milieu urbain (routes, constructions…) ?
● réduit la pollutions lumineuse en ville (trame noire) ?

## 6 / Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de:

° conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces,
° utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols.
°mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes,
° gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des écosystèmes,

Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des éco-systèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.

Est-ce que le projet :
● restaure les continuités écologiques (respect de la TVB du PLUiH, programme Breizh bocage) ?
● permet de développer de la biodiversité, notamment en développant la nature en ville (parc urbain, jardins partagés…) ?
● évite d'artificialiser les sols agricoles et naturels
● évite de dégrader les milieux naturels,
● a minima réduit cette dégradation
● et sinon compense sur d'autres espaces ?

## 7 / Impact sociétal

Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants :
° elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme ...).
° elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...) .
elle contribue à la cohésion sociale ( citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...)

Une action est considérée comme négative quand elle va à l'encontre des orientations des politiques de cohésion sociale et territoriales menées localement. Cela peut s'apparenter par exemple à la suppression nette d'emplois locaux, à la suppression de services publics locaux ou de réseaux de transports en commun accessibles au plus grand monde.

Est-ce que le projet:
● permet de revitaliser les centres bourgs et centres villes (s'inscrit dans les démarches locales PVD, centralités… de l'Etat et des partenaires )?

- renforce l'action de France Services ?
- favorise l'inclusion des personnes en lien avec les acteurs locaux ?
- lutte contre la pauvreté (précarité énergétique, restauration scolaire....) ?
- permet de créer des emplois vers les jeunes (ex un jeune une solution) ?
- facilite la concertation, les coopérations locales ?
- plus largement permet de faire évoluer les comportements, agit sur les modes de vie … ?